

Compte-rendu des délibérations
de la Commune de Wisembach
séance du 10/06/2021

L'an 2021, le 10 Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Wisembach, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil de la MAIRIE sous la présidence de Mme VOINSON Rachel, Maire de Wisembach

Présents: Mmes : DA COSTA Claudine, TSCHANTZ Sylvie, VOINSON Rachel, WENGER Annick,
MM : BREISTROFFER Flavien, GAGUECHE Fouade, MULLON Johan, VOIGNIER Jean-François
Absent(s) : M GOUBY Daniel

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- En exercice : 9

Date de la convocation : 02/06/2021

Secrétaire: Mme TSCHANTZ Sylvie

**Transfert de la compétence optionnelle " infrastructures de recharge pour véhicules électriques " au Syndicat
Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.) (Réf : 4371)**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

**LE TRANSFERT AU Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges DE LA COMPETENCE
OPTIONNELLE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES »
(IRVE)**

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêtés préfectoraux n° 199/2018 du 8 mars 2018, et n° 37/2020 du 3 mars 2020,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 24/03/2021,

Entendu son Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 0 voix contre,

TRANSFERT la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques », au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges,

INDIQUE que la commune NE DISPOSE PAS d'un contrat de maintenance/gestion/exploitation pour la gestion de bornes sur son territoire,

TRANSMET au Syndicat un inventaire des bornes existantes de la commune (nombre, type, localisation).

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Eclairage public (Réf : 4372)

Madame le Maire présente le projet suivant : Création d'éclairage public au Rigoutte et chemin du Fleu. Madame le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 33 000 €, et précise que ces travaux bénéficieront de subventions. Après déductions de ces aides, 15 768 € resteront à charge pour la commune. Les travaux seront possibles en 2022 et seront prévu au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour, 0 voix contre :

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté,

- AUTORISE la réalisation des travaux
- AUTORISE Madame le Maire à faire les démarches pour les demandes de subventions

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Emprunt pour les travaux de la Craye (Réf : 4373)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux offres de prêt du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal délibère en faveur de l'offre du Crédit Agricole qui propose un taux d'intérêts de 0.69% contre 0.70% proposés par le Crédit Mutuel.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant emprunté : 44 000 € avec un taux fixe de 0.69% sur 10 ans
- Echéance trimestrielle constante : 1 100 €
- Total des versements : 45 556 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions pour le terrain de jeux (Réf : 4374)

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la venue d'un maître d'œuvre, il faudra prévoir un coût entre 50 000 et 100 000 € pour la création du terrain de jeux (pétanque, basket, football, bikepark avec une entrée et un parking) hors subventions et qu'il est donc primordial de faire des demandes auprès de l'état, la région et la communauté d'agglomération.

Grâce aux subventions possibles, le budget à charge pour la commune sera de 35% maximum.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions aux associations (Réf : 4375)

Madame le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal la répartition des subventions aux associations comme ce qui suit :

- Harmonie municipale : 100 Euros
- Chorale du Val de Galilée : 100 Euros
- Les fougères : 50 Euros avec les photocopies gratuites

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 8 voix pour et 0 voix contre, Le Conseil Municipal valide cette répartition

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Location d'une parcelle communale (Réf : 4376)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande déposée par M MARIN Freddy de louer la parcelle communale C12 pour jardinage.

- Loyer annuel : 10€ (première année offerte pour l'entretien effectué sur le terrain)
La redevance annuelle est calculée sur la base de 28 € l'hectare
- Durée du bail : 3 ans
- Taille du terrain : 412 m²

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 8 voix pour et 0 voix contre, Le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur MARIN Freddy et autorise Madame le Maire a établir un bail de location.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Espace commémoratif ARMAND (Réf : 4377)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'intention de céder un espace communal à la famille ARMAND. Ces derniers souhaitent ramener les cendres de Monsieur ARMAND Jacques, ancien Maire de la commune, à Wisembach.

Madame le Maire propose de céder la parcelle 90 aux Navelières à la famille pour 1€ symbolique. Les frais de notaires seront à la charge de la famille. Madame le Maire propose aussi de renommer le sentier des Navelières par le nom de Jacques ARMAND.

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 8 voix pour et 0 voix contre, Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour céder la parcelle 90 et pour renommer le sentier des Navelières.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion à l'AMR (Réf : 4378)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur FOURNIER, président de l'association des Maires ruraux de France, est venu pour parler de l'association. Il propose un accompagnement pour la commune ainsi qu'un soutien pour des dossiers.

- Montant de la cotisation annuelle : 105 €

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 8 voix pour et 0 voix contre, Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à l'association des Maires ruraux de France

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

- Planning des assesseurs pour les élections du 20.06.2021
- Validation du compte rendu du conseil du 12.05.2021
- Jumelage entre Bioule et Wisembach
- Hommage à Monsieur Armand dans le bulletin communal
- Installation d'un arrêt de bus au Repas
- Gravillonnage route du Repas à prévoir
- Radar et installation de miroir
- Porte-drapeaux : jeunes volontaires
- 20% de subvention pour les monuments aux morts par l'ONACVG
- Recensement : organisation d'une permanence en projet

Délibération reportée

- Prémption d'une parcelle (mis en suspens)

FIN DE SEANCE A 20H15